



Le Quotidien Numérique

du vendredi 28 avril 2017
7h/7

du BURKINA

N°373

02 BP 5805 Ouagadougou 02 Tél: +226 76 60 97 21/ +226 25 37 36 39 BURKINA FASO Téléchargeable

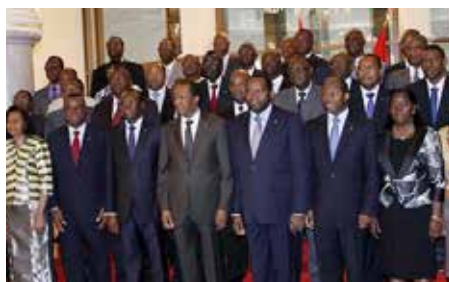
Appellez le + 226 76 60 97 21/ 72 08 05 05
Contactez nous par redaction@sc-mail.info

Traitez vos annonces ici
Impactez comme jamais avant...
Espace spécialement réservé pour vous.

Découvrez vos offres d'emploi à partir de la page 23.

**Le Procès du dernier gouvernement
de Blaise Compaoré reporté au 4
mai**

Page 7



**Déclaration de l'UNIR/PS
à l'occasion du procès de
l'insurrection populaire des 30
et 31 octobre 2014 contre les
membres du gouvernement de l'ex
premier ministre Tiao Beyon Luc
Adolph**

Page 8



**Semaine des énergies
renouvelables : De nombreuses
innovations à cette deuxième
édition**

Page 2



Pour le président de la FBF, Sita Sangaré, « cette signature de partenariat est à notre sens, un mariage d'amour, de passion pour le beau football, mais aussi un mariage de raison ». Pour lui, de nombreux défis attendent les Etalons dans sa marche vers la coupe du monde Russie 2018 et vers la CAN Cameroun 2019.

Vos informations à l'international à la page 24.

Tchad : perpétuité confirmée pour Hissène Habré

SOCIÉTÉ

Semaine des énergies renouvelables : De nombreuses innovations à cette deuxième édition

Région du Centre



FBF-Orange Burkina une convention de 500 millions pour une durée de 4 ans.

Le groupe Orange Burkina offre 500 millions de F CFA à la FBF

La Fédération burkinabè de football et le réseau de téléphonie mobile Orange Burkina ont signé une convention de 4 ans d'une valeur de 500 millions de F CFA en volets matériels et financier. La signature de cette convention est intervenue ce mercredi 26 avril 2017 à Ouagadougou. Par cet acte, Orange Burkina devient le sponsor officiel des Etalons du Burkina. C'est désormais un nouveau

partenariat qui lie les Etalons du Burkina à Orange Burkina. Ce partenariat d'une durée de 4 ans confirme la volonté d'Orange Burkina Faso d'être un acteur incontournable de la promotion du football national et du rayonnement international du Pays des hommes intègres à travers les équipes nationales de football. 500 millions de F FCFA, c'est la somme en espèce et en matériels répartie en 130 millions par an. Ce partenariat concerne non seulement les équipes nationales séniors, juniors et cadettes, mais aussi celles locale et féminine.

Pour le directeur général de Orange Burkina, Ben Cheick Haïdara, « le football est la passion numéro un des Burkinabè. Et plus qu'un honneur, c'est un plaisir devoir pour nous de faire vivre aux Burkinabè leur passion. Grâce à ce nouveau partenariat avec la FBF, Orange contribue à faire vivre à la nation entière des événements et des moments de football inoubliables. »

Avec ce nouveau partenariat, c'est une hausse de plus de 30 millions de F CFA par rapport au précédent sponsor. Et pour Cheick

La suite à la page 3.

SOCIÉTÉ

La suite de la page 2.

Haïdara, ce partenariat s'explique par le fait que les Etalons se sont bonifiés au cours des années surtout avec la prestation honorable à la dernière CAN.

Pour le président de la FBF, Sita Sangaré, « cette signature de partenariat est à notre sens, un mariage d'amour, de passion pour le beau football, mais aussi un mariage de raison ». Pour lui, de nombreux défis attendent les Etalons dans sa marche vers la coupe du monde Russie 2018 et vers la CAN Cameroun 2019. Ainsi, dit-il « cette manne financière contribuera grandement à faciliter les activités de nos Etalons à un moment où les ressources financières se font rares et les sponsors ne courent pas la rue. »

En rappel, ce partenariat entre la FBF et le Groupe Orange Burkina (ex airtel Burkina) a commencé depuis 2011.

**Alfred Sié KAM/Rédaction S-C
Infos**



Le directeur général de Orange Burkina, Ben Cheick Haïdara.



Le Président de la FBF, Sita Sangaré signant la convention.

ENVIRONNEMENT

Cadre de concertation provincial du Kourittenga: La situation du réseau routier de la province au menu des échanges

Région Centre-Est



Le tronçon Koupéla-Gounghin en passant par Baskouré à l'état actuel.

Le Cadre de Concertation Provincial (CCP) du Kourittenga a tenu sa première session ordinaire de l'année en cours, le 20 avril 2017 dans la salle de réunion de la mairie de Koupéla. Les membres du Cadre se sont penchés sur plusieurs points au nombre desquels, le rôle des responsables de services déconcentrés de l'état et les collectivités pour la réhabilitation du tronçon Koupéla-Gounghin. Les travaux ont été présidés par le haut-commissaire de la province du Kourittenga, August Kinda.

Venus des neuf communes de la province, les préfets de département, les élus des collectivités locales, les directeurs provinciaux des structures déconcentrées, les chefs des projets et programmes, les responsables d'ONG et d'associations ont pris part à cette session. A l'ouverture des travaux, le Haut-Commissaire du Kourittenga, August Kinda a déclaré que la présente session poursuit trois objectifs majeurs. Il s'agit pour les membres du Cadre d'abord, de donner les acquis, les défis à relever et les perspectives sur la situation du réseau routier au Kourittenga. Ensuite, le rôle des responsables de services déconcentrés de l'état et les

collectivités pour la réhabilitation du tronçon Koupéla-Gounghin et enfin le bilan des actions en faveur des commerçants victimes de l'incendie du marché de Koupéla survenu le 16 janvier dernier. Monsieur August Kinda, président statutaire du Cadre, a traduit sa reconnaissance à l'entreprise SOGEA SATOM pour son accompagnement financier qui a rendu possible la tenue de la présente session. Le rapport de la situation du réseau routier au Kourittenga, présenté par le directeur provincial des infrastructures, Bernard Ouédraogo, est apprécié suivant trois points. Il s'agit notamment de celui du réseau routier, les

La suite à la page 5

ENVIRONNEMENT

La suite de la page 4



Venus des neuf communes de la province, les préfets de département, les élus des collectivités locales, les directeurs provinciaux des structures déconcentrées, les chefs des projets et programmes, les responsables d'ONG et d'associations ont pris part à cette session.



Pour ce qui concerne le tronçon Koupéla Gounghin, le thème a été présenté par Kolou Daïla, chef de service des travaux routiers à la Direction Générale des Infrastructures Routières « Le délais d'exécution est prévu pour 16 mois et l'entreprise SOGEA SATOM a rassuré qu'elle va respecter ce délais ».

activités de la direction en matière d'infrastructure d'où les projets en cours à savoir l'aménagement de la route Koupéla-Tenkodogo jusqu'à la frontière Togo et l'aménagement de deux pistes rurales. Ces activités font partis du programme présidentiel d'aménagement de 1000 kilomètres de piste par an nous a fait savoir monsieur Ouédraogo. Pour ce qui concerne le tronçon Koupéla Gounghin, le thème a été présenté par Kolou Daïla, chef de service des travaux routiers à la Direction Générale des Infrastructures Routières. Il était question de donner le rôle des responsables de services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales pour la réhabilitation dudit tronçon. Il faut noter aussi l'implication des populations riveraines et l'entreprise même qui a la lourde

La suite à la page 6

ENVIRONNEMENT

La suite de la page 5

tâche pour cette rénovation. Le délai d'exécution qui est prévu pour 16 mois, l'entreprise SOGEA SATOM a rassuré qu'elle va respecter ce délai.

Le dernier point abordé était le bilan des actions en faveur des victimes de l'incendie du marché de Koupéla. Ce point a été présenté par Dieudonné Kyelem, 2^{ème} adjoint au maire de Koupéla également représentant du Maire de Koupéla au sein du comité de gestion des dons aux sinistrés. Créé le 26 janvier 2017, ce comité a mené plusieurs activités notamment les émissions radiophoniques en vue de porter à la connaissance des victimes comment se font les différents dons. Trois séances

de distributions des dons aux sinistrés ont été organisées selon Dieudonné Kyelem. La somme de ces dons restants est de 1 800 000 FCFA a-t-il ajouté. En rappel, ledit marché a été incendié dans la nuit du 16 janvier 2017 aux environs de 3h du matin. A noter aussi qu'il n'y a pas eu de perte en vie humaine mais les dégâts matériels considérables.

Le bilan à mi-parcours du programme 2017 montre des taux de réalisations physique et financier des activités. L'appréciation globale de la performance annuelle 2017 des collectivités locales a été jugée « bonne performance ». Le CCP est un espace de dialogue entre les acteurs du développement rural décentralisé, en vue d'obtenir

une synergie d'action et une harmonisation des interventions pour un impact plus grand sur le développement local. Aussi, le CCP contribue de par ses activités, au renforcement des capacités des acteurs de développement. L'outil d'animation du CCP est le programme synthèse d'actions des membres en général et celui des membres restreints en particulier, selon le contexte de sa tenue.

Amédée W. SILGA

silgaamedee@yahoo.fr

Brève

Fada-N'Gourma : un suspect abattu après des tirs de sommation à l'entrée d'une caserne militaire

Un homme sans aucun document d'identité a été abattu à l'entrée d'un camp militaire à Fada-N'Gourma, dans la nuit du 25 au 26 avril autour de 19h, après son refus d'obtempérer à des tirs de sommation, a appris l'AIB de sources très sûres.

Ces sources dignes de foi, soulignent que l'homme d'origine inconnue a essuyé des tirs des agents de garde après son refus d'obtempérer malgré la sommation de la sentinelle.

«Après la sommation verbale à trois reprises et les tirs en l'air, l'individu, dont les motivations ne sont (pas encore) connues a continué de se diriger vers la guérite. Depuis son refus d'obtempérer, les soldats n'avaient autre choix que d'ouvrir le feu», relate des sources bien introduites.

Ces mêmes sources anonymes indiquent une découverte curieuse dans les bagages de la victime lors du constat : un tissu blanc, laissant penser à un linceul servant à enterrer les morts.

Il a été, également, retrouvé sur lui (la victime), deux Corans et une somme de 18 500 FCFA.

Le procureur du Faso près le tribunal de grande instance de Fada-N'Gourma, Blaise Bazié, s'est rendu sur les lieux et une enquête est immédiatement ouverte, selon des sources concordantes.

Après les multiples attaques terroristes, principalement dans le Nord du Burkina Faso, la sécurité a été renforcée autour des camps, des commissariats et dans plusieurs centres névralgiques du pays.

Source AIB

Le Procès du dernier gouvernement de Blaise Compaoré reporté au 4 mai



Le Procès de Blaise Compaoré et les membres de son dernier gouvernement qui devait débiter ce jeudi 27 avril a finalement été reporté au jeudi 4 mai. Ce report fait suite à une requête de renvoi déposé par le bâtonnier de l'ordre des avocats du Burkina Faso, Me Mamadou Savadogo. En effet, il se tient le même jour que l'ouverture du procès, la rentrée solennelle du Barreau burkinabè. Après lecture de la demande de renvoi, le président de la Cour, Mathieu Ouédraogo a

annoncé la décision de la Cour. Plutôt dans la matinée, le procès s'était d'abord ouvert sous haute surveillance. Parmi les ministres appelés à la barre, 25 étaient présents. Parmi les absents, figurent Assimi Koanda, ministre chargé de mission auprès du Président du Faso, Lucien Bembamba, ministre de l'économie, ainsi que Blaise Compaoré qui comparait dans ce procès en tant que ministre de la défense du gouvernement

de Luc Adolph Tiao.

En rappel, Sur l'ensemble du gouvernement deux ministres bénéficient de non-lieu pour non-participation à ce fameux conseil des ministres. Il s'agit de Yacouba Ouédraogo, ministre du sport et Clotilde Ky, ministre délégué chargé du Budget.

Baowendbuum

POLITIQUE

Déclaration de l'UNIR/PS à l'occasion du procès de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 contre les membres du gouvernement de l'ex premier ministre Tiao Beyon Luc Adolph

**Au Peuple du Burkina Faso,
Démocrates et patriotes,**

L'holocauste de Sapouy, perpétré le 13 décembre 1998 avec l'assassinat du journaliste Norbert Zongo et de ses compagnons a constitué l'élément déclencheur de la crise révolutionnaire qui a secoué notre pays, le Burkina Faso. Cette crise, a contraint le peuple à s'organiser autour du Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques (CODMPP) pour mener la lutte populaire à partir d'une plate-forme d'action. Avant cette crise socio politique, le Burkina Faso était dans un contexte d'aggravation de la misère sociale des travailleurs et des masses populaires, malgré les différentes stratégies de lutte contre la pauvreté adoptées par le régime de Blaise Compaoré. Cette situation connaîtra malheureusement un vaste et profond mouvement de contestation populaire en 2011, laquelle traduisait à la fois l'ampleur et la profondeur



de la crise, avec l'implication de nouvelles couches de la population dont des forces de défense et de sécurité. Elle s'est finalement traduite par de graves mutineries à répétitions. Cela a entraîné la révocation des principaux responsables de l'armée, jusqu'au sommet de l'Etat avec comme conséquence politique la démission du gouvernement de Monsieur Tertus zongo et la mise en place d'un gouvernement de crise dirigé par M. Luc Adolphe TIAO. C'est dans ce contexte que l'Union pour la renaissance/

Mouvement sankariste (UNIR/PS), parti d'avant-garde des luttes du peuple depuis sa création, alors Chef de file de l'opposition politique (CFOP), lançait le mouvement « Blaise dégage » à travers un meeting organisé avec des démocrates et patriotes de tout genre à la place de la révolution le 30 avril 2011. Du reste, en tant que CFOP, l'UNIR/PS affirmait que notre pays était dans une situation quasi insurrectionnelle.

Malgré les interpellations des différentes forces politiques et sociales tant au niveau national qu'international, Blaise Compaoré, soutenu par une minorité, multipliait tous les subterfuges pour sauter le verrou de la limitation de mandat que lui imposait la Constitution afin de rester au pouvoir à vie. Et le dernier acte a été sans doute l'adoption par le conseil des ministres du 21 octobre 2014 du projet de loi portant modification de l'article 37. Fidèle à sa tradition de luttes qui l'a toujours caractérisé

La suite à la page 9

POLITIQUE

La suite de la page 8

et refusant la forfaiture du gouvernement de Luc Adolph Tiao, le Peuple burkinabè dans toute ses composantes s'insurgea les 30 et 31 octobre 2014 contre la modification de l'article 37 de la Constitution. Cette résistance opposée par le peuple à la confiscation du pouvoir a rencontré une répression sauvage et sanglante qui s'est soldée par des dizaines de morts, des centaines de blessés et des dégâts matériels importants. Ce qui vient allonger la liste déjà nombreuse des crimes de sang et économiques de la 4e République et dont le peuple réclamait vérité et justice !

Peuple du Burkina Faso, Démocrates et patriotes,

Ce jeudi 27 avril 2017, s'ouvre le procès contre les membres du gouvernement de Monsieur Luc Adolphe TIAO dont Blaise Compaoré en sa qualité de ministre de la défense et des anciens combattants. Ce procès très attendu par notre peuple est celui de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 contre la répression aveugle qui a fait beaucoup de victimes qui attendent que justice soit rendue. Ces crimes seront jugés par la Haute Cour de Justice conformément à la procédure applicable devant elle. Ce procès fait suite à la mise en accusation devant la Haute cour de justice de monsieur Tiao

Beyon Luc Adolph, ex premier ministre et des membres de son gouvernement par le CNT par résolution No 29-2015/CNT du 16 juillet 2015. L'UNIR/PS renouvelle toute sa solidarité et son soutien aux familles des victimes et s'engage au côté du peuple en lutte pour une véritable justice. Par la même occasion, il encourage la Haute Cour de Justice à dire le droit, rien que le droit, mais tout le droit, dans toute sa rigueur, comme le dit l'adage bien connu, *dura lex sed lex*. Toutefois, loin de nous l'idée de toute vengeance ou d'une justice des vainqueurs, l'UNIR/PS conforme à sa quête de permanente d'une véritable justice comme aspiration fondamentale de notre peuple, exige toute la lumière et la vérité dans le massacre du peuple à l'occasion de son insurrection légitime des 30 et 31 octobre 2014. C'est pourquoi, l'UNIR/PS salue la tenue effective de ce procès tant attendu par notre peuple. Le parti se félicite également des garanties offertes aux accusés dont leurs droits de la défense et espère une très large diffusion des débats afin que l'histoire n'en oublie. En effet, pour l'UNIR/PS, ce procès est historique mais aussi et surtout pédagogique à l'image des Tribunaux populaires de la Révolution (TPR) et devrait prouver que nul n'est désormais au-dessus de la loi au Burkina Faso. Ce procès est aussi la preuve d'une volonté

politique qui veut réhabiliter l'appareil judiciaire et lui donner ses lettres de noblesse afin qu'il joue sa partition dans l'ancrage démocratique, la lutte contre la corruption et pour l'avènement d'une société véritablement démocratique et prospère. De cette justice, d'où jaillira la vérité, se fera le ferment de notre réconciliation nationale dans le pardon sincère et la tolérance, comme vecteurs de notre unité nationale, indispensable au progrès économique et social de notre chère patrie. Aussi, l'UNIR/PS invite tous les juges de la Haute Cour de Justice au respect de leur serment et de dire effectivement le droit au nom du peuple burkinabè qui attend beaucoup du verdict **de ce procès inédit. Vive le peuple burkinabè Avec le peuple, victoire La patrie ou la mort nous vaincrons !**

**Fait à Ouagadougou,
le 26/04/2017**

**Pour l'UNIR/PS
Le 2e vice-président
Le Camarade Athanase Boudo**

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

Compte rendu du Conseil des Ministres du mercredi 26 avril 2017

Région du Centre-Nord



Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 26 avril 2017, en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 13 H 00 mn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu une communication orale, procédé à des nominations, et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a adopté un décret portant modification des statuts du Centre de formation professionnelle des Avocats du Burkina Faso (CFPA-B) approuvés par décret n°2014-693/PRES/PM/MJ/MEF/MESS/MFPTSS/MJFPE du 4 août 2014.

L'adoption de ce décret modificatif permet de palier aux insuffisances et aux lacunes constatées en vue d'un meilleur fonctionnement du CFPA-B.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté quatre (04) rapports.

Le premier est relatif à une ordonnance portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5941-BF conclu le 03 mars 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA).

D'un montant de **18,3 millions d'euros**, soit **12 milliards de FCFA**, cet accord de prêt vise à financer le projet d'appui à la modernisation du secteur des transports et de facilitation du commerce (PAMOSSET-FC).

Le deuxième est relatif à une ordonnance portant autorisation de ratification de l'accord de financement N°5943-

BF conclu le 03 mars 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA).

D'un montant de **20 millions de dollars US, soit environ 11 milliards de FCFA**, cet accord de prêt est destiné au financement du projet Burkina, en vue d'améliorer la capacité et l'utilisation des TIC par les administrations publiques et les agences dans notre pays.

Le troisième rapport concerne le Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL).

Le PADEL est un programme intégré destiné à améliorer les conditions socio-économiques des populations à la base dans les 13 régions du Burkina Faso sur la période 2017-2019.

D'un coût global estimé à **trois cent quatre-vingt-seize milliards cent vingt-trois millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent vingt (396 123 525 720) FCFA**, ce programme qui s'inscrit dans l'axe 1 du Plan national de développement économique et social (PNDES), est financé par l'Etat burkinabè, les collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers.

L'adoption de ce rapport permet la mise en œuvre du Programme d'appui au développement des

La suite à la page 11

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 10

économies locales (PADEL). 4 278 postes à pourvoir ;

Le quatrième rapport est relatif à un décret portant fixation des indices de fonction des chefs de circonscriptions administratives et assimilés.

L'adoption de ce décret permet un réajustement de l'indice de fonction des chefs de circonscriptions administratives et assimilés en lien avec l'échelonnement indiciaire des agents de la fonction publique d'Etat.

I.3. AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté un rapport relatif au bilan de l'organisation des concours de la fonction publique de la session de 2016 et à une demande d'autorisation de recrutements sur concours au titre de la session de 2017.

Pour la session de 2016, il ressort au titre des concours professionnels, 3 866 postes pourvus au profit des départements ministériels et institutions.

Au titre des concours directs, il a été organisé 102 concours pour pourvoir à 12 324 postes et 10 996 postes ont été pourvus.

Pour les mesures nouvelles, 5072 personnes ont été recrutées au profit de 8 départements ministériels.

Au titre de l'année 2017, les besoins en recrutement au compte de la Fonction publique sont les suivants :

- Concours professionnels :

- Concours directs : 11 096 postes à pourvoir ;
- Concours sur mesures nouvelles spéciales : 7 381 postes à pourvoir.

Le Conseil a félicité les acteurs pour l'organisation réussie des concours de la session de 2016 et a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions idoines pour le déroulement du chronogramme des recrutements de la session de 2017.

I.4. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté trois (03) rapports.

Le premier est relatif à la création d'emplois à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso et à la nomination d'enseignants chercheurs dans les fonctions de professeurs hospitalo-universitaires titulaires, de maître de conférences et de maîtres de conférences hospitalo-universitaires agrégés.

L'adoption de ce rapport permet la création de **vingt-deux (22) emplois** dont :

- **un (01) emploi de Professeur hospitalo-universitaire titulaire** à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) ;
- **dix (10) emplois de Maîtres de conférences et de Maître de conférences hospitalo-universitaires agrégés**, répartis comme suit :

- six (06) à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) ;

- trois (03) à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) ;

- un (01) à l'Institut de développement rural (IDR).

▪ **onze (11) emplois de Maîtres assistants et Maîtres assistant hospitalo-universitaire** répartis comme suit :

- quatre (04) à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) ;

- trois (03) à l'Institut de développement rural (IDR) ;

- deux (02) à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) ;

- un (01) à l'Unité de formation et de recherche en sciences juridique, politique, économique et de gestion (UFR/SJPEG) ;

- un (01) à l'Institut universitaire de technologie (IUT).

Le deuxième rapport concerne la création d'emplois à l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO et la nomination d'enseignants dans les emplois de professeur titulaire, de professeur hospitalo-universitaire titulaire et de maître de conférences.

L'adoption de ce rapport permet la création de soixante-dix-huit **(78) emplois** dont :

- **vingt-un (21) emplois de professeur titulaire et de professeur hospitalo-universitaire titulaire** répartis comme suit :

La suite à la page 10

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 11

- cinq (05) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) ;

- deux (02) à l'Unité de formation et de recherche en Lettres, arts et communication (UFR/LAC) ;

- deux (02) emplois à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) ;

- quatre (04) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;

- huit (08) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS).

▪ **treize (13) emplois de Maître de conférences** répartis comme suit :

- deux (02) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) ;

- deux (02) à l'Unité de formation et de recherche en Lettres, arts et communication (UFR/LAC) ;

- quatre (04) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) ;

- trois (03) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;

- un (01) à l'Institut burkinabè des arts et métiers (IBAM) ;

- Un (01) à l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP).

▪ **quarante-quatre (44) emplois de Maître-assistant et de maître-**

assistant hospitalo-universitaire répartis comme suit :

- quatre (04) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) ;

- quatre (04) à l'Unité de formation et de recherche en Lettres, arts et communication (UFR/LAC) ;

- quatorze (14) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) ;

- quatorze (14) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;

- six (06) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS) ;

- deux (02) à l'Institut burkinabè des arts et métiers (IBAM).

Le troisième rapport est relatif à la création d'emplois et la nomination dans les emplois de professeur titulaire et maître de conférences à l'Université de Koudougou.

L'adoption de ce rapport permet la création de douze (12) emplois dont :

▪ **un (01) emploi de Professeur titulaire** à l'Unité de formation et de recherche en Lettres et sciences humaines (UFR/LSH).

▪ **un (01) emploi de Maître de conférences** à l'Ecole normale supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK).

▪ **dix (10) emplois de Maître-assistant** répartis comme suit :

- un (01) à l'Unité de formation et de recherche

en Sciences économiques et de gestion (UFR/SEG) ;

- trois (03) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences et technologies (UFR/ST) ;

- cinq (05) à l'Unité de formation et de recherche en Lettres et sciences humaines (UFR/LSH) ;

- un (01) à l'Ecole normale supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK).

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre de la Sécurité a informé le Conseil de la démission de Monsieur Lazare **TARPAGA**, de son poste de Directeur général de la Police nationale.

Le Conseil a pris acte de cette démission.

II.2. Le ministre du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat a fait au Conseil une communication relative à la 15^{ème} Edition de la rencontre Gouvernement / secteur privé (RGSP) qui se tiendra, le 08 mai 2017 à Bobo-Dioulasso.

Cette édition, placée sous le thème : « Quelles mesures pour une contribution efficace du secteur privé à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social ? », permettra au gouvernement de poursuivre le dialogue avec le secteur privé, pour une meilleure contribution de ce secteur à la mise en œuvre du PNDES.

La suite à la page 13

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 12

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

1. A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Madame Caroline **KARAMBIRI/SAM, Mle 91 984 N** Administrateur civil, 1^{er} grade, 7^{ème} échelon, est nommée Chargée d'études au Secrétariat général ;

- Monsieur Danon Bienvenue Sougrinoma **SOUGUE, Mle 247 534 S**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études au Secrétariat général ;

- Monsieur Lambouado Raymond **OUOBA, Mle 256 571 S**, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon est nommé Chargé d'études au Secrétariat général ;

- Monsieur Jean De Dieu **BARRO Mle 256 269 W**, Juriste, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon est nommé Chargé d'études au Secrétariat général ;

- Monsieur **Janvier YARA, Mle 256 570 J**, Juriste, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur général des affaires juridiques du Conseil supérieur de la communication (CSC) ;

- Madame Annie Francine Wenddaabo **OUEDRAOGO, Mle 118 744 K**, est nommée Déléguée régionale de l'Ouest du CSC.

1. B. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

- Monsieur Larba **SAWADOGO, Mle 26 300 R**, Professeur certifié, 1^{ère} classe, 15^{ème} échelon, est nommé Chef de département

de la gouvernance sociale.

1. C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

Monsieur Jean Bosco **KIENOU, Mle 25 763 U**, Contrôleur général de Police, 5^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur général de la Police nationale.

1. D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

- Madame Sophie **COMBARY, Mle 35 743 L**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Directrice de l'administration des finances ;

- Monsieur Alexis Yissoréga **BADO, Mle 211 411 R**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur des ressources humaines ;

- Monsieur André **MILLOGO, Mle 51 170 X**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

1. E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Monsieur Sylvain **TAPSOBA, Mle 225 100 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Université Ouaga I ;

- Madame Alice **ZIDA/THIOMBIANO, Mle 35 741 S**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Secrétaire permanent

de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (SP/ITIE).

1. F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

- Monsieur Ouanongo Joseph **SANDOUIDI, Mle 18 551 D**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;

- Monsieur Balily Faustin **BAMA, Mle 247 289 C**, Conservateur d'archives, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur des archives et de la documentation ;

- Madame Fatimata **ZONGO, Mle 247 297 Y**, Conservateur d'archives, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Directrice des archives du personnel de l'Etat.

1. G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Sont nommés à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso les enseignants dont les noms suivent :

- Monsieur Samdpawindé Macaire **OUEDRAOGO, Mle 94 470 B**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine interne, est nommé Professeur hospitalo-universitaire titulaire en médecine interne à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) pour compter du 21 juillet 2016 ;

- Monsieur Jean Wenceslas **DIALLO**, Officier militaire, Maître-assistant

La suite à la page 12

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 13

hospitalo-universitaire en ophtalmologie, est nommé Maître de conférences hospitalo-universitaire agrégé en ophtalmologie à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) pour compter du 16 novembre 2016 ;

- Monsieur Mipro **HIEN, Mle 59 238 B**, Maître-assistant en biologie et écologie végétale, est nommé Maître de conférences en biologie et écologie végétale à l'Institut de développement rural (IDR) pour compter du 21 juillet 2016 ;

- Madame Carole Gilberte **KYELEM, Mle 97 460 M**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en médecine interne, est nommée Maître de conférences agrégée hospitalo-universitaire en médecine interne à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) pour compter du 16 novembre 2016 ;

- Monsieur Abdoul Salam **OUEDRAOGO**, Officier militaire, Maître-assistant hospitalo-universitaire en bactériologie-virologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en bactériologie-virologie à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) pour compter du 16 novembre 2016 ;

- Monsieur Adama **OUEDRAOGO, Mle 110 969 Y**, Maître-assistant en mathématiques, est nommé Maître de conférences en mathématiques : mathématiques appliquées (modélisation et analyse numérique) à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/

ST) pour compté du 21 juillet 2016 ;

- Monsieur Gandaaza Euthyme Armel **PODA**, Officier militaire, Maître-assistant hospitalo-universitaire en maladies infectieuses, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en maladies infectieuses à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) pour compter du 16 novembre 2016 ;

- Monsieur Raguilignaba **SAM, Mle 216 328 D**, Maître-assistant en physique des semi-conducteurs, est nommé Maître de conférences en physique des semi-conducteurs, à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) pour compté du 21 juillet 2016 ;

- Monsieur Ahmed Douani **SERE, Mle 102 931 A**, Maître-assistant en physique de la matière condensée, est nommé Maître de conférences en physique : physique théorique ; physique de la matière condensée, à l'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) pour compté du 21 juillet 2016 ;

- Monsieur Der Adolphe **SOME, Mle 37 559 Z**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en gynécologie obstétrique, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en gynécologie obstétrique à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) pour compter du 16 novembre 2016 ;

- Monsieur Ibrahim Alain **TRAORE, Mle 224 429 E**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en anesthésie-réanimation, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire

en anesthésie-réanimation à l'Institut supérieur des sciences de la santé (IN.S.SA) pour compter du 16 novembre 2016 ;

Sont nommés à l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO les enseignants dont les noms suivent pour compter du 21 juillet 2016 :

- Monsieur Maurice **BAZEMO, Mle 23 781 Y**, Maître de conférences en histoire moderne et contemporaine, est nommé Professeur titulaire en histoire moderne et contemporaine à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) ;

- Monsieur Guel **BOUBIE, Mle 52 137 L**, Maître de conférences en chimie physique/électrochimie, est nommé Professeur titulaire en chimie : Chimie physique (électrochimie) à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;

- Monsieur Georges **COMPAORE, Mle 23 777 P**, Maître de conférences en géographie, est nommé Professeur titulaire en géographie à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) ;

- Monsieur Yves **DAKOUO, Mle 29 298 Z**, Maître de conférences en sciences du langage (sémio-linguistique), est nommé Professeur titulaire en sciences du langage à l'Unité de formation et de recherche en Lettres, arts et communication (UFR/LAC) ;

- Monsieur Jean Marie **DIPAMA, Mle 58 509 X**, Maître de conférences en géographie, est nommé Professeur titulaire en géographie physique : climat

La suite à la page 15

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 14

et environnement à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) ;

- Monsieur Edmond **HIEN, Mle 26 814 L**, Maître de conférences en pédologie, est nommé Professeur titulaire en agro-pédologie à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) ;

- Monsieur Alkassoum **MAÏGA, Mle 59 611 Z**, Maître de conférences en sociologie, est nommé Professeur titulaire en sociologie à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) ;

- Monsieur Abdoulaye **OUEDRAOGO, Mle 14 578 V**, Maître de conférences en génie sanitaire, est nommé Professeur titulaire en Mécanique énergétique à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;

- Monsieur Eloi **PALE, Mle 59 603 H**, Maître de conférences en Chimie organique-substances naturelles, est nommé Professeur titulaire en Chimie : Chimie organique, Chimie des substances naturelles à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;

- Monsieur Mahamadou **SAWADOGO, Mle 78 122 C**, Maître de conférences en génétique et amélioration des plantes, est nommé professeur titulaire en génétique et amélioration des plantes à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) ;

- Monsieur Oumarou **SIE,**

Mle 22 142 K, Maître de conférences en informatique, est nommé Professeur titulaire en informatique à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;

- Monsieur Kamba André Marie **SOUBEIGA, Mle 41 179 G**, Maître de conférences en sociologie de la santé, est nommé Professeur titulaire en anthropologie et sociologie de la santé à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) ;

- Monsieur Lalbila **YODA, Mle 29 294 T**, Maître de conférences en études anglophones et traductologie, est nommé Professeur titulaire en études anglophones et traductologie à l'Unité de formation et de recherche en Lettres, arts et communication (UFR/LAC) ;

- Monsieur Emile **BANDRE, Mle 49 207 R**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en chirurgie pédiatrique, est nommé Professeur hospitalo-universitaire titulaire en chirurgie pédiatrique à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS) ;

- Monsieur Kapouré **KARFO, Mle 32 149 J**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en psychiatrie d'adultes, est nommé Professeur hospitalo-universitaire titulaire en psychiatrie d'adultes à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS) ;

- Monsieur Fla **KOUETA, Mle 57 429 L**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en pédiatrie, est nommé Professeur hospitalo-universitaire titulaire en pédiatrie à l'Unité de formation et de recherche en

Sciences de la santé (UFR/SDS) ;

- Monsieur Ali **OUEDRAOGO, Mle 56 540 U**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en gynécologie-obstétrique, est nommé Professeur hospitalo-universitaire titulaire en gynécologie-obstétrique à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS) ;

- Monsieur Dieu-donné **OUEDRAOGO, Mle 104 177 Y**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en rhumatologie, est nommé Professeur hospitalo-universitaire titulaire en rhumatologie à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS) ;

- Monsieur André Koudnoaga **SAMADOULOGOU, Mle 35 853 F**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en cardiologie, est nommé Professeur hospitalo-universitaire titulaire en cardiologie à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS) ;

- Monsieur Adama **SANOU, Mle 117 492 M**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en chirurgie générale, est nommé Professeur hospitalo-universitaire titulaire en chirurgie générale à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS) ;

- Monsieur Appolinaire **SAWADOGO, Mle 53 412 V**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en hépatologie-gastro-entérologie, est nommé Professeur hospitalo-universitaire titulaire en Gastro-entérologie et hépatologie à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS) ;

La suite à la page 16

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 15

- Madame Pauline **BATIONO/ KANDO, Mle 28 019 X**, Maître-assistant en génétique, est nommée Maître de conférences en génétique et amélioration des plantes à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) ;
 - Monsieur Bernard **KABORE, Mle 110 915 M**, Maître-assistant en sociolinguistique, est nommé Maître de conférences en sociolinguistique et ethnolinguistique, à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) ;
 - Monsieur Blaise **KONE, Mle 59 933 S**, Maître-assistant en mathématiques et applications, est nommé Maître de conférences en Analyse, à l'Institut burkinabè des arts et métiers (IBAM) ;
 - Monsieur Gabin **KORBEOGO, Mle 110 905 B**, Maître-assistant en sociologie, est nommé Maître de conférences en sociologie, à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) ;
 - Monsieur Youssoufou **OUEDRAOGO, Mle 26 250 L**, Maître-assistant en physiologie animale, est nommé Maître de conférences en physiologie animale, à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) ;
 - Monsieur Samuel **OUBA, Mle 216 570 C**, Maître-assistant en physique : mécanique et génie civil, est nommé Maître de conférences en physique : mécanique et thermodynamique à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;
 - Monsieur Toro **OUORO, Mle 52 268 S**, Maître-assistant en sciences du langage/sémiotique, est nommé Maître de conférences en sciences du langage, à l'Unité de formation et de recherche en Lettres, arts et communication (UFR/LAC) ;
 - Madame Honorine **SARE/MARE, Mle 110 913 P**, Maître-assistant en littératures africaines, est nommée Maître de conférences en littérature, roman à l'Unité de formation et de recherche en Lettres, arts et communication (UFR/LAC) ;
 - Monsieur Bassiahi Abdramane **SOURA, Mle 215 006 F**, Maître-assistant en démographie, est nommé Maître de conférences en démographie, à l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) ;
 - Monsieur Alfred Marie René **TOURE, Mle 16 141 Y**, Maître-assistant en mathématiques (géométrie différentielle), est nommé Maître de conférences en mathématiques (Géométrie différentielle), à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;
 - Monsieur Patrice **ZERBO, Mle 41 443 D**, Maître-assistant en biologie et écologie végétale, est nommé Maître de conférences en ethnobotanique-ethnopharmacologie à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) ;
 - Monsieur Moussa **ZONGO, Mle 59 241 X**, Maître-assistant en biologie et physiologie animales, est nommé Maître de conférences en physiologie de la reproduction à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) ;
 - Monsieur Bernard **ZOUMA, Mle 215 001 J**, Maître-assistant en physique des semi-conducteurs, est nommé Maître de conférences en physique des semi-conducteurs/énergie photovoltaïque, à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (UFR/SEA) ;
- Sont nommés à l'Université de Koudougou les Enseignants dont les noms suivent pour compter du 21 juillet 2016 :
- Madame Afsata **PARE/KABORE, Mle 26 211 A**, Maître de conférences en sciences de l'éducation, est nommée Professeur titulaire en sciences de l'éducation à l'Unité de formation et de recherche en Lettre et sciences humaines (UFR/LSH) ;
 - Monsieur Mathias **KYELEM, Mle 49 409 Y**, Maître-assistant en Physiologie animale, est nommé Maître de conférences en didactique de disciplines à l'Ecole normale supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK).
- 1. H. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION**
- Monsieur Brahim **SANON, Mle 28 889 T**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Education préscolaire, primaire et non formelle de la Boucle du Mouhoun ;
 - Monsieur Adama Emmanuel **TRAORE, Mle 40 188 T**, Inspecteur de

La suite à la page 17

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 16

l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Education préscolaire, primaire et non formelle des Cascades ;

- Madame Germaine **KABORE/ TENKODOGO, Mle 43 413 U**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Centre ;

- Monsieur Lucien **ZOURE, Mle 21 231 C**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Centre-Est ;

- Monsieur Managabamba **ZOUNGRANA, Mle 18 359 C**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Centre-Nord ;

- Monsieur Batia Bavapoula **SOGO, Mle 48 465 R**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Centre-Ouest ;

- Monsieur Bougré **ZEBANGO, Mle 25 101 G**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Centre-Sud ;

- Madame Zalissa **DJIBO/**

SALOGO, Mle 30 827 K, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'Education préscolaire, primaire et non formelle de l'Est ;

- Madame Suzanne **SIDIBE/ TOE, Mle 15 501 C**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'Education préscolaire, primaire et non formelle des Hauts Bassins ;

- Monsieur Roger **KABORE, Mle 35 485 B**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Nord ;

- Madame Diénéba **COMBARY/ YOUNGUBARE, Mle 18 351 L**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Plateau Central ;

- Madame Angéline **NEYA/ DONBWA, Mle 30 162 Y**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Sahel ;

- Monsieur Jean Joseph **SOMDA, Mle 43 583 D**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Education préscolaire, primaire et non formelle du Sud-Ouest.

1. I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS

H Y D R A U L I Q U E S

- Monsieur Amidou **SAVADOGO, Mle 31 287 X**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur général des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation ;

- Monsieur Remy **PALE, Mle 254 890 J**, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Assistant technique auprès du Secrétaire permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA) ;

- Madame Dénis Marie **SONDO/ SAVADOGO, Mle 86 242 Z**, Ingénieur des sciences et techniques de l'eau, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Assistante technique auprès du Secrétaire permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA).

1. J. AU TITRE DU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

- Monsieur Komikiyoaba **NALKESSE, Mle 91 973 N**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général du contrôle économique et de la répression des fraudes.

1. K. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE LECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

- Monsieur Allassani **OUEDRAOGO, Mle 49 516 E**, Ingénieur de conception informatique, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;

La suite à la page 18

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 17

-Monsieur Abdoul Malick **TRAORE, Mle 511 542 N**, Ingénieur des télécommunications, est nommé Conseiller technique ;

- Monsieur Jacques Rodrigue Ragnimpinda **GUIQUEMDE, Mle 215 931 C**, Analyste programmeur, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur général du développement de l'industrie numérique.

1. L. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

- Monsieur Jean Yves **KIETTYETTA**, Géographe urbaniste, est nommé Conseiller technique ;

- Monsieur Bali **TRAORE, Mle 7006 C**, Ingénieur en construction civile, est nommé Conseiller technique.

III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à des nominations et à des renouvellements de mandat au titre de membres de Conseil d'administration des Etablissements publics et des Sociétés d'Etat.

La liste de ces nominations sera publiée dans le Journal Officiel du Faso.

Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement,

Porte-parole du gouvernement,

Fulgance **Rémis DANDJINO**

de l'ordre Officier national

Le

Conseil des ministres du mercredi 26 avril 2017 : 22 755 postes à pourvoir pour les concours de la fonction publique 2017

Région du Centre

Le conseil des ministres s'est tenu ce mercredi 26 avril 2017 sous la présidence du Président du Faso. Il a examiné divers dossiers inscrits à son ordre du jour et entendu des communications orales.

-Au titre du ministère de la Justice: le conseil a adopté un décret portant modification des statuts du Centre de formation professionnelle des avocats du Burkina Faso pour rendre plus efficace le fonctionnement de ce centre.

-Au titre du ministère de

l'économie et des finances : le conseil a autorisé la ratification de l'accord de financement conclut le 3 mars 2017 entre le Burkina Faso et l'agence de financement de la Banque mondiale pour un montant de 11 milliard FCFA et qui vise à l'amélioration des TICs dans l'administration publique et la promotion de l'entrepreneuriat de l'économie numérique. Ce projet s'appelle iBurkina.

Le conseil a aussi autorisé la ratification avec la banque mondiale du prêt 5941 du 3 mars 2017 d'un montant de 12 milliard

FCFA avec une contribution nationale de 2,5 milliards. Ce prêt a trait à la facilitation du commerce.

Il y a eu l'adoption d'un document portant sur le programme d'appui au développement des économies locales d'un coût global de 396 milliards FCFA financé à 40% par le Burkina, à 5% par les collectivités territoriales et à 55% par les partenaires techniques et financiers. Ce programme vise à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des populations dans les 13 régions du Burkina.

La suite à la page 19

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 18

-Au titre du ministère de la fonction publique : le conseil a fait le bilan de l'organisation des concours 2016 de la Fonction publique et autorisé les concours de 2017. Il s'agit à peu près de 22 755 postes à pourvoir soit 4 278 pour les concours professionnels ; 11 096 pour les concours directs et 7 381 postes dans les mesures nouvelles. Les mesures nouvelles touchent 8 ministères spécifiques.

Au titre des recrutements, il y aura 205 médecins, pharmacien, chirurgien-dentiste qui seront recrutés contre 150 l'année dernière.

Une communication orale a été faite sur les tournées organisées par les ministres, de la sécurité et de l'administration territoriale dans le Sahel. De ces tournées, il ressort une décision prise par le conseil des ministres portant sur



Une communication orale a été faite sur les tournées organisées par les ministres, de la sécurité et de l'administration territoriale dans le Sahel.

la mise en œuvre très urgente de l'accessibilité à l'eau, la réfection des ponts, des routes et la mise à disposition de vivres conformément au plan d'urgence du chef de l'État destiné au Sahel.

DCPM/MCRP

COMMUNIQUE Le Ministre d'Etat, Ministre de la sécurité communique :

Ce jour 27 avril 2017, aux environs de 10H00, deux individus armés, sur une moto, ont attaqué une équipe de la direction régionale du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement à IN-ABAO, un village de la commune rurale de Tin-Akoff, province de l'Oudalan, dans la région du Sahel.

L'équipe qui conduisait un véhicule bleu TOYOTA hilux, immatriculé 11 AA 7431 BF, était composée de quatre personnes.

Les assaillants ont pris en otage deux personnes : un agent de la direction régionale de l'Eau et de l'Assainissement et le point focal de la direction régionale de l'eau auprès de la mairie de Tin-Akoff et sont partis avec le véhicule. Le Gouvernement, tout en condamnant cet acte ignoble, informe les populations que des instructions ont été données aux forces de défense et de sécurité et des contacts pris avec les pays voisins pour retrouver les deux compatriotes enlevés. Il appelle les populations de la zone à collaborer en appelant aux numéros verts des services de sécurité en cas d'informations pouvant orienter les recherches. Ces numéros sont

: 1010 ; 17 ; 16 ; 80 00 11 45. Enfin, il tient à rappeler aux citoyens que la vigilance et la collaboration avec les forces de défense et de sécurité doivent être des comportements de tous les jours pour un Burkina Faso de paix et de sécurité.

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Sécurité

Simon COMPAORE
Grand Officier l'Ordre national
Haut du formulaire

Bas du formulaire

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

Le Général Bouréma CONDE porteur d'un message du Président Alpha CONDE au Président Roch Marc Christian

Région du Centre



Le Général Bouréma CONDE, Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation de la Guinée Conakry a été reçu en audience, ce mardi 25 avril 2017, par le Président du Faso.

Le Général Bouréma CONDE, Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation de la Guinée Conakry a été reçu en audience, ce mardi 25 avril 2017, par le Président du Faso. Il était porteur d'un message du Président Alpha CONDE.

Le Général Bouréma CONDE a confié avoir transmis au Président du Faso, « les salutations d'amitié sincère, de fraternité de son frère et ami le Professeur Alpha CONDE, Président de la République de Guinée ». Cette audience a servi de cadre, a-t-il indiqué, pour passer en revue « les grandes lignes de

cette coopération bilatérale » qui s'articule autour des secteurs de développement tels que les infrastructures, avec notamment le projet de chemin de fer Conakry-Ouagadougou-Niamey. Les domaines de coopération entre la Guinée Conakry et le Burkina Faso concernent également, selon le ministre guinéen, le secteur de la culture et la lutte contre le terrorisme. Contre la menace terroriste, le Général Bouréma CONDE préconise « une cohésion d'effort, d'énergie et d'engagement pour que nous puissions bouter hors de nos pays respectifs, ce mal qui ne cesse de nous affliger dans chacun de nos pays ». Le Ministre CONDE a aussi indiqué

qu'il est important de mettre sur pied, un cadre véritablement réaliste de suivi et de mise en œuvre des engagements. « Il va falloir donc que nous mettions en place un comité de suivi qui va veiller régulièrement à l'exécution des accords que nous aurons ensemble signés ». Pendant la rencontre, le Président du Faso s'est préoccupé de la situation des Burkinabè vivant en Guinée, notamment ceux qui ont été expulsés des sites miniers. Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation de la Guinée Conakry a souligné que la mesure d'expulsion concernait tous ceux qui s'adonnaient à l'exploitation anarchique et illégale de l'or en territoire guinéen, qu'ils soient Burkinabè, Gambiens ou Guinéens. Il a rassuré que les autorités travaillent pour « donner un cadre légal à cette exploitation en rationalisant l'exploitation artisanale de l'or. Une fois ce travail accompli, les citoyens de l'espace communautaire pourront s'y installer sans inquiétude ».

La Direction de la Communication de la Présidence du Faso

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

Chronique du gouvernement sur la normalisation des années académiques : élargir les concertations en vue d'obtenir des résultats durables

Région du Centre



La rencontre de Ouagadougou, bien que prévue pour être inclusive, connaîtra des absents et non des moindres.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, le Pr Alkassoum MAIGA, a rencontré le vendredi 21 avril 2017 à Ouagadougou, la communauté universitaire. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une tournée qu'il a entreprise depuis le 16 mars 2017 dans les villes universitaires du Burkina Faso et qui devrait s'achever ce 27 avril par l'étape de Fada N'Gourma dans la région de l'Est. Une tournée au cours de laquelle il a rencontré tous les acteurs universitaires, notamment les

associations à caractère syndical ou non, les délégués de classes, les enseignants affiliés ou non à des syndicats, le personnel administratif, technique, ouvrier et de soutien, les administrations des universités, les services du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) et du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER), pour les inviter à une rencontre générale prévue se tenir au cours du mois de mai 2017 à Ouagadougou sur la normalisation des années académiques. L'objectif principal de cette rencontre est de procéder à un diagnostic

sans complaisance du fonctionnement des universités.

Pour la tenue de cette rencontre au sein des institutions d'enseignement supérieur ; chaque structure représentative désignera deux participants afin de constituer le grand groupe de réflexion.

L'idée d'une rencontre générale est née du constat qu'en février dernier, des concertations entre acteurs universitaires autour de la question des retards et des chevauchements des années académiques avaient été initiées dans les institutions d'enseignement supérieur

La suite à la page 22

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 21

publiques. Mais la démarche n'ayant pas été suffisamment inclusive et participative, le sentiment qui s'en est dégagé était que la situation vécue par certains acteurs du monde universitaire avait été diagnostiquée et analysée sans l'implication des principaux concernés. Ce qui a créé des frustrations, mais aussi des craintes quant à la qualité des rapports produits et des solutions proposées.

De la particularité de la rencontre de Ouagadougou

La rencontre de Ouagadougou, bien que prévue pour être inclusive, connaîtra des absents et non des moindres. En effet, estimant que la position administrative du ministre en charge de l'enseignement supérieur et des présidents et vice-présidents d'universités peut biaiser les débats, il a été décidé que ces responsables administratifs ne participent pas aux échanges. Les débats seront conduits et modérés par des personnes de référence suffisamment neutres, afin de mettre en confiance les participants.

Du reste, le ministre Alkassoum MAIGA a donné des instructions pour qu'au cours de ces travaux de Ouagadougou, les acteurs opèrent un diagnostic sincère de la situation et acceptent de reconnaître, chacun en ce qui le concerne, sa part de responsabilité dans le malaise qui secoue les universités publiques du Burkina Faso. Côté Gouvernement, le ministre a rassuré qu'il n'y aura pas de promesses démagogiques. Déjà, de nombreux projets sont en voie de finalisation au ministère pour répondre aux préoccupations des étudiants, et bien d'autres engagements pourront être pris en sus par le Gouvernement.

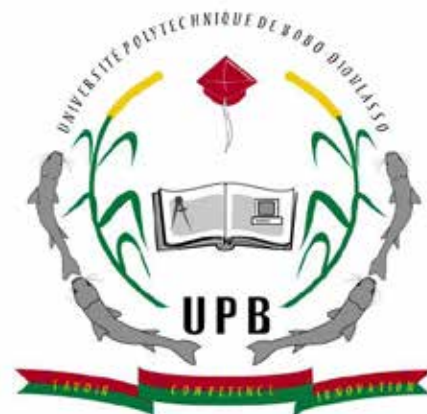
Dans l'ensemble, la démarche du ministre est positivement appréciée par la communauté universitaire. Les acteurs s'engagent à contribuer à la recherche de solutions non seulement aux retards accusés dans le déroulement des années académiques, mais aussi à tous les problèmes que traversent les temples du savoir. En revanche, ont insisté les composantes de la vie universitaire, il faut que le Gouvernement respecte ses engagements vis-à-vis des universités. Ce message, le ministre l'a bien reçu, confiant en retour que les plus hautes autorités du pays attendent beaucoup de la rencontre de mai pour régler de manière très durable la question des retards dans les universités publiques.

Toujours est-il qu'à l'issue des échanges, les différentes parties devraient parvenir à un accord qui sera consigné dans un protocole, et un comité de suivi composé des représentants de tous les acteurs sera mis en place pour veiller au respect dudit protocole par l'ensemble des signataires. Cette façon de procéder témoigne très clairement de la volonté encore une fois affichée du Gouvernement de trouver des solutions durables aux problèmes des étudiants.

En rappel, les universités publiques du Burkina Faso connaissent, depuis quelques années, des retards accrus conduisant parfois à des chevauchements d'années académiques. Nommé Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation en février 2017, le Pr Alkassoum MAIGA s'est aussitôt engagé à gagner la bataille de la normalisation des années académiques avec la contribution de toutes les

couches socioprofessionnelles des universités.

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation



ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

Journée de concertation et de partage avec des organisations de la société civile

Région du Centre



La première communication a porté sur « la contribution des OSC pour une bonne gouvernance démocratique au Burkina Faso » et a été développée par Monsieur Abdoul Karim SAIDOU.

Le Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique a organisé, ce mardi 25 avril 2017, une rencontre de concertation et de partage avec des organisations qui œuvrent dans le domaine de la protection des droits humains et de la promotion civique.

En rappel, c'est depuis 2009 que le ministère en charge des droits humains a mis en place un cadre d'échanges directs avec les OSC partenaires. La rencontre de 2017, placée sous le thème « bonne gouvernance démocratique au Burkina Faso : quelle contribution des OSC » a été présidée par le ministre de la justice, des droits

humains et de la promotion civique, Garde des Sceaux.

Dans son discours d'ouverture le ministre a cité Monsieur Adama DIENG, ancien secrétaire général de la commission internationale des juristes qui disait que : « la société civile est un élément essentiel pour faciliter la diffusion et la vulgarisation des concepts de démocratie et d'Etat de droit et promouvoir le respect des droits de l'Homme ». C'est donc dire l'importance que sont les OSC pour l'instauration d'une culture des droits humains et du civisme au Burkina Faso.

Deux (2) communications ont été données lors de la rencontre. La première a porté sur « la

contribution des OSC pour une bonne gouvernance démocratique au Burkina Faso » et a été développée par Monsieur Abdoul Karim SAIDOU, Enseignant-chercheur à l'unité de formation et de recherche en sciences juridiques et politiques (UFR/SJP) de l'université de Ouaga II. La deuxième communication elle a concerné la présentation du rapport de l'étude d'évaluation des appuis du MJDHPC aux OSC et a été présentée par Monsieur B. Camille TAPSOBA, Directeur général de la promotion des Droits humains.

LES PAGES DE L'INTERNATIONAL

Tchad : perpétuité confirmée pour Hissène Habré



L'ex-président tchadien Hissène Habré, déjà condamné en 2016, a été fixé sur son sort ce jeudi avec l'annonce du verdict de son procès en appel devant un tribunal spécial africain à Dakar. M. Habré a été définitivement condamné à la prison à vie pour crimes contre l'humanité.

Après son silence en première instance, Hissène Habré a en effet marqué par son absence. Le juge Wafi Ougadèye a décidé que sa présence n'était pas essentielle. La Cour d'appel a donc confirmé le jugement rendu en première instance par la Cour d'assises des Chambres africaines extraordinaires : la perpétuité pour les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et actes de torture. En revanche, la Cour d'appel a abandonné le motif de viol. Dans tous les cas, ce verdict clôt plus de 20 ans de procédure. C'était une longue attente **pour les victimes** qui expriment aujourd'hui leur soulagement.

Parmi elles, Souleymane Guengueng a failli

mourir de mauvais traitements et de maladie dans les geôles de Habré. Depuis, il a fondé l'Association des victimes des crimes du régime de Hissène Habré (AVCRHH) : « Depuis plus de 26 ans, je travaille pour que Habré soit condamné pour les crimes qu'il a commis. Aujourd'hui, je suis enfin en paix. J'espère que tous les dictateurs en Afrique ont compris le message. Personne n'est au-dessus des lois ».

Il n'y a pas eu de larme comme en juin 2016. Les victimes, leurs avocats s'attendaient à la confirmation de la peine de prison à perpétuité pour Hissène Habré.

Ce verdict en appel est une immense joie pour l'avocate Jacqueline Moudeïna : « Il n'y a que de la joie parce qu'on a confirmé la condamnation d'Hissène Habré. Et ça, on s'y attendait. Donc aujourd'hui il n'y a pas du tout de frustration. C'est beaucoup plus la joie. Nous sommes sortis de ce tunnel de 17 ans. On a fait un travail pour lequel nous pouvons nous déclarer très fiers en tant qu'Africains, en tant que Tchadiens ».

Les trois avocats commis d'office qui défendent Hissène Habré et qui n'ont jamais eu de contact avec l'ex-président n'ont visiblement pas été surpris par la confirmation du verdict de première instance. Maître Mounir Balal estime que la Cour d'appel n'a pas été pertinente sur les appels déposés : « L'enseignement qu'on peut tirer, c'est qu'on reste quand même nous, en tant que conseil de la défense, sur notre faim. Nous avons toujours dénoncé en fait la précipitation dans laquelle ce procès a été organisé. La cour d'assises d'appel n'a pas été pertinente du

LES PAGES DE L'INTERNATIONAL

tout sur le rejet des moyens ».

L'arrêt d'appel définit aussi un montant global des réparations, plus de 82 milliards de francs CFA. Tous les biens de Hissène Habré devront être saisis. Le fonds mis en place aura la lourde tâche de chercher les fonds cachés par l'ex-président.

Pour Clément Abaifouta, le président de l'Association des victimes, ce verdict en appel, cette confirmation de l'appel est une victoire et un message adressé à tous les dictateurs : « Tous les Hissène Habré à travers le monde vont désormais être inquiétés. Pour tous ceux qui ont dit que nous avons été orchestrés, nous avons instrumentalisé, aujourd'hui le droit est dit et ça nous satisfait. Moi, je dis le droit n'a pas de couleur. Vous avez fait mal, vous êtes un

criminel. Il faut être jugé. Que vous soyez jugés par les Blancs, par les Noirs, moi le droit n'a pas de couleur. Mais je me dis qu'aujourd'hui, on peut être d'accord que l'Afrique peut juger l'Afrique ».

La peine de prison à perpétuité met en effet fin à ce long processus judiciaire désormais possible. L'histoire retiendra que pour la première fois, un ex-chef d'Etat africain a été jugé, donc condamné par une cour spéciale dans un pays africain.

Rassemblee par KAM S Alfred/Rédaction S-C Info

Source RFI

ANNONCE

Le Centre d'Examen Européen

organise 3 sessions de cours
d'anglais intensif en 2017

• Du 15 février
au 15 mars

• Du 15 Juillet au
au 15 août

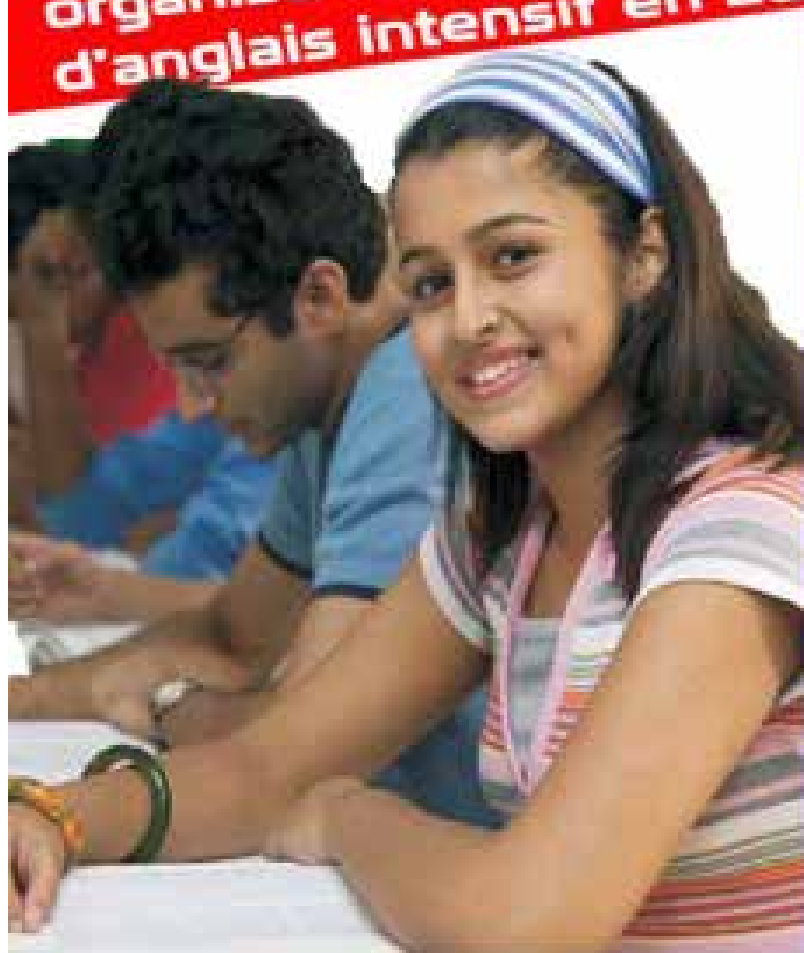
• Du 15 septembre
au 15 octobre

*Obtenir un
niveau supérieur
avec une
attestation*

*Préparation aux :
TOEIC - TOEFL*

Nous vous offrons aussi la
possibilité d'apprendre
l'anglais en ligne et obtenir
une attestation avec ED -
ENGLISH DISCOVERIES qui
est une solution complète
d'apprentissage de l'anglais.

Les cours se déroulent
du lundi au vendredi de
18h à 20h



INSCRIPTIONS OUVERTES

A Ouaga, contact: 72 07 20 20

A Bobo, contact: 72 07 09 09

Email : contact@ebs-edu.fr

Site web : www.sciences-campus.org

40 000
FCFA

- Ouagadougou au centre d'examen européen, situé à Ouaga 2000 sur l'avenue Sembene Ousmane à 500m de l'ambassade des Etats Unis;
- Bobo à ISC-bobo, au centre-ville Avenue Guillaume, Immeuble Sanga Madi;

JOBS CAMPUS



Avis de recrutement

Poste: **Coordinateur/ trice de projet au Congo-Brazzaville – Appui au maraîchage périurbain et à la transformation agro-alimentaire**

Description

Présentation **d'ESSOR**

Fondée en 1992, ESSOR est une association de solidarité internationale de taille moyenne qui élabore, réalise et soutient des projets de développement en faveur des populations les plus défavorisées au Brésil, Mozambique, Tchad et Guinée-Bissau, et depuis 2015 au Congo-Brazzaville, en partenariat étroit avec des ONG locales. Ces projets sont cofinancés par des institutions publiques (Union Européenne, Agence Française de Développement, Collectivités locales) et bénéficient de nombreux soutiens d'origine privée provenant de fondations, d'entreprises, de particuliers, d'écoles, etc.

Contexte et présentation générale du projet

ESSOR met en œuvre depuis novembre 2015 le Projet d'Appui au Maraîchage, à la Transformation agro-alimentaire et à la Commercialisation des produits transformés à Brazzaville, le PAMTAC-B, en partenariat étroit avec 2 ONG congolaises identifiées suite à des missions de prospection et faisabilité menées dès 2014 : AGRIDEV (Association Congolaise pour le développement

agricole) et le CJID (Club Jeunesse Infrastructures et Développement).

Ce premier projet de ESSOR au Congo-Brazzaville, d'une durée totale de 3 ans, s'inscrit dans un programme agricole multi-pays (Congo, Guinée-Bissau, Mozambique) qui a pour objectif spécifique de développer une agriculture familiale durable au travers du renforcement des compétences des producteurs et des organisations partenaires les accompagnants. Les résultats attendus sont les suivants :

Résultat 1 : Les capacités techniques et de gestion, ainsi que la capacité d'innovation des producteurs et des organisations partenaires, sont renforcées.

Résultat 2 : Des actions innovantes de transformation et commercialisation des produits locaux sont développées, améliorant ainsi les revenus des producteurs, et l'accès à des produits locaux de qualité dans les villes et les zones rurales.

Résultat 3 : Les expériences sont capitalisées et diffusées dans divers réseaux, et contribuent à la promotion de l'agriculture familiale et agroécologique auprès des pouvoirs publics.

L'agriculture urbaine et péri-urbaine joue un rôle important dans l'approvisionnement en produit frais de Brazzaville, mais la capitale importe une grande part de ses denrées alimentaires tandis que la population urbaine s'accroît (31% de la population totale est à Brazzaville).

La production maraîchère notamment concerne un grand nombre de familles dont la subsistance dépend de cette activité. De plus il y a un manque de connaissances, d'expériences et d'initiatives en transformation agro-alimentaire, malgré le potentiel important.

ESSOR et ses partenaires locaux souhaitent donc centrer leur intervention sur les actions suivantes : 1) Augmentation et amélioration de la production agricole via le renforcement des compétences des producteurs et l'expérimentation de nouvelles techniques plus durables, s'inscrivant notamment dans la promotion de l'agroécologie ; 2) Renforcement d'activités de transformation de produits agricoles et forestiers d'unités de transformation existantes et création de nouvelles unités, et appui à la commercialisation des produits transformés locaux.

Niveau d'avancement du projet :

Le projet se situe actuellement à mi-parcours et les avancées sur le terrain sont les suivantes :

Volet 1 (renforcement du maraîchage périurbain et promotion de l'agroécologie) :

13 groupes de formation ont été créés et se réunissent régulièrement à l'occasion de formations toutes les 3 semaines, totalisant 420 maraîchers présents régulièrement.

Les maraîchers sont amenés à mettre en place des expérimentations d'innovations

La suite à la page 28

JOBS CAMPUS

La suite de la page 27

techniques (notamment agroécologiques) et organisationnelles, qui font l'objet d'un suivi et d'une analyse de façon participative avec l'appui de l'équipe. Ces dynamiques doivent déboucher sur la création et le développement d'activités productives d'intérêt collectif, individuelles et/ou de groupes.

Un diagnostic des OP de la zone est actuellement en cours, qui permettra de définir un ensemble d'actions de renforcement de la vie associative.

Un réseau de promotion de l'agroécologie rassemblant des ONGs et associations locales et internationales a récemment été créé à l'initiative du projet.

Ce volet est conduit par une équipe technique Agridev, composée d'un coordinateur agronome et de 2 techniciens animateurs congolais, appuyée directement par le/a coordinateur/trice projet.

Volet 2 (promotion et développement de la transformation agro-alimentaire) :

16 unités de transformation agro-alimentaire déjà existantes sont renforcées de manière continue par des visites individuelles et des formations collectives (process de transformation, hygiène, contrôle qualité, gestion, communication, marketing).

5 nouvelles micro-entreprises

doivent voir le jour ; la sélection des bénéficiaires est en cours.

Deux laboratoires du Lycée Technique Agricole Amilcar Cabral ont été réhabilités par le projet (local de production et mini-laboratoire de contrôle de qualité). Ces espaces sont accessibles à l'équipe projet pour la conception de produits transformés agro-alimentaire innovants et la réalisation de formations pratiques pour les producteurs par le projet, mais également aux producteurs transformateurs : un des défis est d'en faciliter l'accès aux bénéficiaires pour qu'ils y développent leurs activités de transformation.

Un partenariat est en cours de mise en place avec le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises pour l'importation d'emballages de qualité : la distribution de ces emballages devra être co-gérée par le projet et le Ministère.

Des actions de promotion des produits locaux, d'appui au marketing (publicité, étiquettes) et à la commercialisation sont en cours. Des foires seront à organiser sur le modèle de la première édition qui s'est tenue en novembre 2016.

Ce volet est mis en œuvre par une équipe technique CJID, composée d'un ingénieur en transformation agro-alimentaire et d'un technicien en commercialisation, appuyée directement par

le/a coordinateur/trice projet.

M i s s i o n s

Le coordinateur de projet assurera la mise en œuvre du projet et la coordination des activités en collaboration avec AGRIDEV et le CJID, responsables respectivement du volet 1 d'appui au maraîchage périurbain et de l'appui à la transformation et commercialisation des produits locaux transformés (volet 2).

Ses principales missions seront :

Assurer, en étroite relation avec les partenaires locaux et le siège le bon déroulement du projet : planification des activités et mise en œuvre, suivi et évaluation des actions, recrutements éventuels, capitalisation

Gestion des ressources humaines (8 personnes) :

encadrer et animer l'équipe, apporter un appui technique et méthodologique, contribuer à la formation et au transfert continu de compétences des équipes, gestion administrative (contrats, congés etc)

Effectuer le suivi budgétaire du projet, le contrôle financier et administratif, envoyer les comptabilités mensuelles au siège d'ESSOR

Rendre compte régulièrement de l'évolution de son travail et du projet auprès du siège via les outils existants (lettre mensuelle, tableau de suivi des indicateurs)

Rédiger les rapports semestriels

La suite à la page 29

JOBS CAMPUS

La suite de la page 28

et/ou annuels pour les bailleurs

Participer à la recherche de cofinancements : identification et rencontre avec de potentiels bailleurs locaux, conception de fiches ou documents projet avec l'appui du siège

Représenter ESSOR auprès des autorités publiques et institutions (AFD, SCAC, UE etc...)

Appuyer les partenaires locaux dans leur processus de renforcement institutionnel de leurs structures respectives

Le Congo Brazzaville étant un nouveau pays d'intervention, le coordinateur projet aura également une fonction de représentant dans le pays et assurera donc les relations institutionnelles.

Ville B r a z z a v i l l e

Expériences / Formation du candidat

Ingénieur agronome spécialisé(e) en développement agricole (ou master dans des domaines similaires)

Expérience de terrain dans des pays en développement dans

les domaines agricole et/ou agroalimentaire (au moins 4 ans).
Expérience en gestion de projet.
Expériences souhaitées : appui technique et organisationnel aux producteurs ; animation et développement de filières ; formation de formateurs ou de producteurs. La maîtrise et/ou une expérience en agroécologie, en maraîchage, en agriculture périurbaine, et/ou en transformation agro-alimentaire seront un plus.

Langues parlées

Maîtrise du Français

Qualité du candidat

Capacité à travailler en équipe et à transmettre son savoir-faire et connaissances – Capacités de communication orale et écrite – Dynamisme, initiative et autonomie – Capacité à mettre en œuvre des projets de pair avec des ONG locales – Capacité d'innovation – Goût du terrain

Autre : Permis de conduire

Fonctions Gestion Coordination, de projet

Activités Agriculture,

Environnement, Animation, Formation, Education

Pays A f r i q u e , C o n g o - B r a z z a v i l l e

Contrat C D D

Durée du contrat

Contrat de 6 mois puis 1 an renouvelable sur la durée du projet

Prise de poste : Juin 2017

Salaire / Indemnité

Selon profil

Documents à envoyer

CV + Lettre de motivation + 1 ou 2 références. Indiquer « Ref RP Congo » dans l'objet du mail

Nom de la personne contact

Simon BALITEAU

Email : essor.ln@free.fr

Email de la personne contact essor.ln@free.fr

Date de fin de validité 31/05/2017

JOBS CAMPUS



Avis de recrutement

Poste: **Intervenant juridique en centres de rétention administrative**

Description

Depuis 1951, l'ASSFAM œuvre au service de l'accueil et de l'intégration des migrants.

Depuis 2010, l'ASSFAM s'est vu confier, dans le cadre d'un marché public, la mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des étrangers maintenus dans les centres de rétention administrative de Vincennes et du Palais de Justice de Paris.

L'ASSFAM recherche un juriste pour participer à la mission d'information et de soutien aux étrangers retenus dans les centres de rétention administrative. Dans le cadre de cette mission, le salarié aura les missions suivantes :

Accueil et information des étrangers retenus

Rédaction de recours (juridictions administrative, judiciaire, et CEDH)

Rédaction de notes juridiques

Présence aux audiences et rédaction des comptes – rendus

Contacts fréquents avec les partenaires (avocats, associations, service de gestion du CRA...).

Ville P a r i s

Expériences / Formation du candidat

Qualités requises :

Maîtrise du droit des étrangers

Capacité de travail en milieu fermé et dans un contexte d'urgence

Rigueur et autonomie

Aisance relationnelle

Fonctions A u t r e

Activités D r o i t

Pays Europe, France

Contrat C D I

Durée du contrat

Contrat à durée indéterminée à compter du 1er juin 2017

Documents à envoyer

Envoyer cv + lettre de motivation

Nom de la personne contact

Marie Lindemann, coordinatrice juridique du pôle rétention

Email de la personne contact a s s f a m . coordination@gmail.com

Date de fin de validité 31/05/2017



Avis de recrutement

Poste: Coordonnateur des services de soutien (Finance / RH / Log) - Soudan, Khartoum

Description

Lieu : Soudan, à Khartoum emploi, avec des déplacements réguliers sur le terrain au Darfour

Durée: 1 an, renouvelable, à partir le plus tôt possible (au moins

un mois est nécessaire pour compléter la procédure de visa)

Conditions : contrat Salarié, le salaire mensuel brut de 2300 € à 2500 € selon l'expérience, mensuelle par jour 480 €, la couverture médicale de 100% + assurance rapatriement + fonds de prévoyance, l'hébergement, le transport

international et local dans le cadre de la mission, briser tous les 3 mois. Plus d'informations sur www.trianglegh.org, sous la rubrique «Participez».

Présentation de TGH

«Acteur dans une solidarité durable et partagée»

La suite à la page 31

JOBS CAMPUS

La suite de la page 30

Fondée en 1994, TGH est une organisation de solidarité internationale française basée à Lyon. L'association conçoit et met en œuvre urgence, les programmes de réhabilitation et de développement dans les secteurs suivants: l'eau, l'hygiène et l'assainissement, génie civil, la sécurité alimentaire et le développement rural, socio-éducatif et psychosocial. TGH fonctionne actuellement dans 10 pays en Afrique, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient.

Présentation de la mission

TGH est présent au Soudan depuis Septembre 2003 et a ouvert son premier projet pour les victimes de la crise du Darfour dans l'un des camps des personnes déplacées au Darfour-Ouest (camp de Riyad de Geneina) en Juin 2004. TGH a depuis étendu ses activités au Darfour-Ouest et le centre du Darfour, la mise en œuvre de ses projets à travers 4 bases opérationnelles (Geneina au Darfour Ouest, Bindizi, Um Dukhun et Zalingei dans le centre du Darfour). Tous les projets sont coordonnés par Khartoum bureau principal. TGH travaille actuellement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, la promotion de l'hygiène, NFI, la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance et l'éducation.

La stratégie de TGH au Darfour consiste à déplacer progressivement

et où la programmation appropriée à plus orientée vers le développement, tout en maintenant la capacité à fournir une aide humanitaire en cas de besoin.

Les opérations en cours comprennent:

- Le renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, grâce à la distribution des intrants agricoles, la promotion de l'agriculture, les meilleures pratiques de gestion durable des ressources naturelles, le développement des activités génératrices de revenus et la distribution des aliments et des semences ciblées.

- Construction et réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau et des services d'assainissement, promotion de l'hygiène et le renforcement des capacités des comités communautaires et les autorités locales dans les services WASH gestion durable.

aide -Urgence aux personnes touchées par les déplacements de population et les catastrophes naturelles (fourniture de non alimentaire Items- NFI, des installations d'eau potable, d'assainissement d'urgence et de promotion de l'hygiène pour le contrôle des maladies).

- l'éducation en situation d'urgence, la formation des enseignants et la distribution de stationnaires. Laver à l'école en construisant ou la remise en état des latrines et des

installations d'eau, promotion de l'hygiène à l'école.

TGH est actuellement financé au Soudan par un ensemble de différents bailleurs de fonds: l'OIM (OFDA), l'UNICEF, le PNUD, ECHO, EUROPEAID, SHF et de la CIAA, pour un total de 2,8 millions de dollars en 2016.

Environ 90 employés nationaux et 3 expatriés travaillent au Soudan, à Khartoum et dans des bases du Darfour.

Description de l'emploi

Sous la supervision directe du directeur de pays, et en collaboration avec le département des finances de l'AC, les services de soutien coordonnateur gère directement les finances, les services de ressources humaines et de la logistique et supervise les travaux connexes des gestionnaires adjoints des bases du Darfour. Il / elle travaille également en étroite collaboration avec le directeur du programme.

Parmi les différents domaines couverts par cette position, la partie consacrée aux finances est dominant.

Ses principales responsabilités / ses suivantes:

F I N A N C E

□ **Veiller à ce que les fonds sont utilisés**

La suite à la page 32

JOBS CAMPUS

La suite de la page 31

correctement, conformément aux procédures internes

Gérer et assurer le suivi des budgets

Coordonner et finaliser la formulation de nouveaux budgets

Mettre à jour la carte d'allocation

Préparer tous les rapports financiers

Assurer le suivi des contrats de financement et le calendrier des paiements

Superviser la gestion de la trésorerie

Centraliser et vérifier la comptabilité

Vérifier les demandes d'approvisionnement en espèces à l'AC

Gérer les flux de trésorerie entre les bases au Darfour et Khartoum

Fournir au directeur de pays, les équipes opérationnelles et le siège avec des outils financiers

Préparer et gérer les audits potentiels sur le terrain

ADMINISTRATION

Assurez-vous que TGH est conforme à la législation applicable

Maintenir de bonnes relations avec les autorités locales

Assurer un archivage efficace de tous les documents

administratifs et financiers

Élaborer ou valider des contrats d'approvisionnement et suivre la bonne exécution des contrats

Participer à la préparation des offres

Briefer chaque nouveau personnel expatrié et national à l'arrivée et de former les employés sur les procédures internes

RESSOURCES HUMAINES

Le coordonnateur des services de soutien supervise le coordonnateur des ressources humaines dans ses responsabilités:

Assurez-vous que les politiques RH et les procédures sont comprises et mises en œuvre

Dresser les descriptions de poste en collaboration avec l'équipe opérationnelle

Administrez les données mensuelles des ressources humaines, superviser le paiement des salaires et le suivi de tous les contrats de travail

Mettre en œuvre une formation pour renforcer les capacités du personnel

Soutenir les chefs d'équipe dans la gestion de leur personnel

Coordonner le processus de recrutement (liste courte, entrevue etc ...)

LOGISTIQUE

Le coordonnateur des services de soutien supervise le coordinateur logistique dans ses responsabilités:

Assurez-vous que les procédures d'achat sont comprises et mises en œuvre

Anticiper, valider et surveiller le processus d'approvisionnement

Soutenir l'équipe nationale dans le contrôle de la gestion des stocks et d'assurer le suivi de tous les équipements et locaux

Veiller à ce plan d'achat, d'un suivi et des outils logistiques sont correctement remplis et utilisés

Vérification croisée information logistique avec la comptabilité

Passez en revue la logistique rapport mensuel des bases

Participer à la rédaction et le suivi des budgets

Assurer que les règles de sécurité intérieure mise en œuvre, en collaboration avec le directeur de pays

COORDINATION

Remplacer le Directeur Pays dans son / son absence quand et si nécessaire

Contribuer à représenter TGH aux autorités locales, les donateurs et les partenaires

Cette liste des responsabilités pourrait être modifiée en fonction des besoins.

La suite à la page 33

JOBS CAMPUS

La suite de la page 32

Sécurité, conditions de travail et de vie

Basé à Khartoum, le coordonnateur des services de soutien effectuera régulièrement des missions à court terme aux bases du Darfour. La situation sécuritaire au Darfour est variable d'un endroit à l'époque. Field-visites sont autorisées lorsque les conditions de sécurité le permettent. Les mouvements sur le terrain des bases sont assurés par UNHAS.

Les conditions de sécurité à Khartoum sont globalement bonnes avec aucune restriction de mouvement particulier.

Les risques sanitaires sont limités et il y a peu de prévalence du paludisme ou d'autres maladies à Khartoum. services médicaux de qualité sont entièrement disponibles à Khartoum.

La mission à Khartoum a un bureau / maison d'hôtes d'une taille significative (4 étages) assurant une séparation adéquate du travail et de l'espace de vie. des moyens de communication sont bons (Internet, téléphones efficaces internationaux).

Khartoum bénéficie d'un grand nombre de différents endroits pour les activités extra-professionnelles: les marchés (), Souks piscines, des jardins, l'accès aux sites culturels hors de Khartoum. La vie sociale est assez riche. Les écoles internationales sont disponibles.

Il y a des vols quotidiens vers des destinations régionales et l'Europe et les expatriés sortent du pays tous les 3 mois pour les pauses.

Ville K h a r t o u m

Expériences / Formation du candidat

P r o f i l

Au moins 1 an d'expérience en tant qu'administrateur en ONG

expérience en matière de comptabilité et de gestion financière

Expérience en gestion logistique un avantage

Bonne connaissance de l'environnement humanitaire (ONG, Nations Unies, les conduites principales donateurs)

Excellente connaissance du Pack MS Office, la connaissance de SAGA un plus

Bonnes aptitudes de communication et de rédaction en français et en anglais

Excellentes aptitudes i n t e r p e r s o n n e l l e s et diplomatiques

Autonomie, rigueur et compétences pour la synthèse

De bonnes compétences o r g a n i s a t i o n n e l l e s

L'expérience des pays arabes ou musulmans et les connaissances ou la langue arabe un avantage

Fonctions A u t r e , Encadrement, Direction, Organisation, Administration, Ressources Humaines

Activités A u t r e , Droit, Economie, Finance, Administration, Ressources Humaines

Pays Afrique, Soudan

Contrat C D D

Durée du contrat

Durée : 1 an, renouvelable, à partir le plus tôt possible (au moins un mois est nécessaire pour compléter la procédure de visa)

Salaire / Indemnité

Conditions : contrat Salarié, le salaire mensuel brut de 2300 € à 2500 € selon l'expérience, mensuelle par jour 480 €, la couverture médicale de 100% + assurance rapatriement + fonds de prévoyance, l'hébergement, le transport international et local dans le cadre de la mission, briser tous les 3 mois. Plus d'informations sur www.trianglegh.org, sous la rubrique «Participez».

Documents à envoyer

S'il vous plaît envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante: recrutement@trianglegh.org

Nom de la personne contact

Alexandra Bourdekas, Ressources Humaines

Email de la personne contact recrutement@trianglegh.org

Date de fin de validité 15/05/2017

Des questions de la recherche

Des questions des Universités

Des questions des Ecoles

Des questions d'Actualité

Des questions d'emplois

Les réponses dans Sciences-Campus Info au quotidien en version numérique à télécharger.



PHARMACIES DE GARDE DE OUAGADOUGOU

22/04/2017 AU 01/05/2017 Groupe III

Ave Maria 25 47 98 88	Jeunesse 25 34 35 04	Saint Lazare 25 36 86 48
Balkuy 25 37 51 36	Kamin 25 34 30 28	Saint Michel 25 45 48 08
Baraka 25 33 02 72	Kilwin 25 50 84 62	Santé-validité 68 91 87 04
Belle ville 25 40 84 14	La Sainte Trinité 25 41 26 46	Savane 25 31 13 48
Cathédrale 25 31 28 07	Mariama 25 30 05 76	Taoko 25 36 69 27
Charis 25 47 98 78	Naab Raga 25 30 06 27	Téranga 25 36 09 70
Concorde 25 31 29 49	Naaba Koom 25 35 70 46	Wendenda 25 31 09 64
Coura 25 38 83 90	Nagrin 25 46 90 48	Yennega 25 37 03 37
Djimbina 25 35 77 65	Nazani 25 36 65 10	Zone I 25 48 15 13/53
Dunia 25 36 20 51	Ninrwa 25 41 80 38	Zougrana 25 40 98 75
Ecoles 25 31 52 32	Noom-Wendé 25 50 31 17	
Fraternité 25 36 48 00	Pissy 25 43 13 35	
Galiem 25 35 28 44	Sacré cœur 25 34 60 60	
Hosanna 25 41 26 48	Saint Julien 25 38 06 10	

ADRESSES UTILES

Ouagadougou

Pompiers: 18/ 25 30 69 48/ 30 69 47
Hôpital ambulance: 25 30 66 44 /45
ONEA: 22 22 76/77 25 34 34 60 - 80 00 11 11
SONABEL: 25 30 61 00
Aéroport: 25 30 65 15
Police secours: 25 30 71 00
Gendarmerie: 25 31 33 40

Pompiers: 18
Hôpital ambulance: 20 97 00 45/ 20 97 00 44
ONEA: 20 97 65 65/ 20 97 00 09/10 - 80 00 11 11
SONABEL: 20 97 00 60 / 98 22 30
Aéroport: 20 97 00 70
Burkina secours: 20 97 01 43
Police secours: 17
Gendarmerie: 20 97 00 59/ 20 97 00 33

Bobo-Dioulasso

Fondé le 26 août 2013.

02 BP 5805 Ouaga 02
Burkina Faso
Tél: + 226 76609721
E-mail: redaction@sc-mail.info
Site web:
www.sciences-campus.info

Publications semestrielles et quotidiennes

Autorisations
n°5509P /2013/ CAO/TGI.O/P.F.
n°1238/2016/CAO-TGI/OUA/P.F

Administration
OTC
Fondation Sciences-Campus

Directeur de publication
Siaka GOW

Rédacteur en chef
Augustin NIKIEMA

Equipe de reportage
- Alfred Syé KAM
- Aminata PORGO
- Augustin NIKIEMA

Correspondants des provinces du Burkina

- Karim Ouattara
- Francois blanc
- Boureima Sogoba
- Augustin Irwaya Ouedraogo
- Tigiane Antoine Ki
- Blaise Sama
- Jean Paul Yekpaye
- Mamadou Goh
- Désiré Guigma
- Jérôme Bissyendé
- Frédéric PoOda
- Valentin Ouedraogo
- Moumouni Guio
- Nicole Ouedraogo
- Amédée Silga
- Karim Koala
- Ouaboué Bakouan
- Albert Tarpaga
- Paul Soma
- Arjouman Saganogo
- Joseph Kaboré
- Valentin Singbéogo
- Issa Sepama
- Hermann Toé
- Steven Issouf Barro

Correspondants pays

Montage
Eliane BAYALA
Aminata PORGO
Bernard HIEN
Oeil du professionnel

Distribution
Téléchargeable sur:
www.sciences-campus.info

Abonnement, insertion, couverture médiatique

+226 76609721
+226 72080505
+22672080303

E-mail: redaction@sc-mail.info

Service commercial
+226 61 07 20 20

Représentation Bobo Dioulasso
Tél: +226 20954746
+226 72070909

Sciences-Campus Info

Magazine Scientifique et Universitaire

Science - Education - Politique - Société - Economie

Semestriel;

Presse en ligne;

Quotidien numérique gratuit

sur www.sciences-campus.info

✓ **Couverture médiatique**

✓ **Publicité**

✓ **Communication**



- **L'actualité des Centres de recherche**
- **L'actualité des écoles et universités**
- **L'actualité générale des 45 provinces en continue**
- **Les activités du gouvernement**
- **L'actualité internationale**

Un espace emploi



sur www.jobs-campus.com

L'actualité du monde pour les campus, l'actualité des campus pour le monde

Adresses: www.sciences-campus.info/ redaction@sc-mail.info

226 76609721/ 72080505/ 72072121

05BP5805 Ouaga02

Boulevard de Tensoaba à 500 mètres du SIAO